Le S.B.O.S. effectue un suivi des cours d'eau

Pourquoi suivre et évaluer les cours d'eau ?

Le suivi environnemental est utilisé pour connaître l'état de santé d'un cours d'eau à un moment donné et observer son évolution dans le temps.
Il est basé sur l'utilisation d'indicateurs :

- analyses physico-chimiques de l'eau (nitrate, phosphore ...),
- analyse du peuplement de poissons,
- analyse du peuplement d'invertébrés aquatiques (insectes, mollusques, etc)

Le suivi permet d'identifier les problèmes et de vérifier l'impact des actions menées pour restaurer le milieu aquatique.

Réalisation d'une pêche électrique

Les actions réalisées par le S.B.O.S. depuis 10 ans

Dans un premier temps un diagnostic initial est réalisé. Il s'agit de connaître l'état de santé du cours d'eau avant les travaux de restauration. Ensuite un suivi est effectué tous les ans. A noter que le S.B.O.S. a mis en place une observation particulière sur l'Araize visant à quantifier l'impact de l'effacement des barrages.

Prélèvement des invertébrés aquatiques

Perche mesurée

Flacons de prélèvement

Résultats d'une pêche électrique sur l'Araize

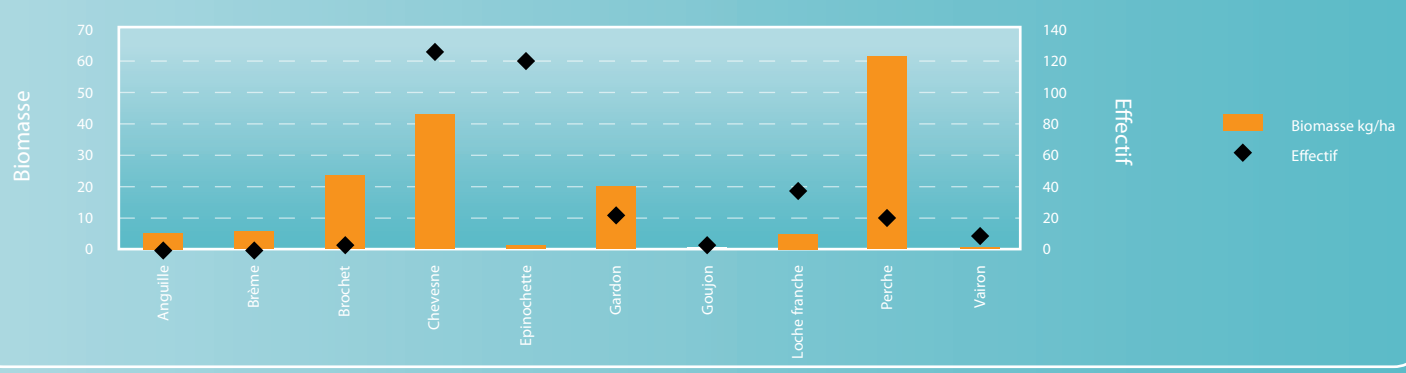

Pour aller plus loin ...

Chaque année, la Préfecture et le Conseil Général éditent un document qui synthétise l'état des rivières dans le Maine et Loire.
Ce document est consultable sur le site : www.cg49.fr